

ACTUALITES DE NOTRE VILLAGE

Un remplacement ponctuel : Afin de répondre à l'absence momentanée de Frédéric, la commune a embauché pour 15h par semaine Marius Maillot. Il sera essentiellement chargé du fauchage et du petit entretien en attendant le retour de Frédéric.

Demande d'explication sur les coupures d'électricité : La municipalité a interpellé la direction d'ERDF. Nous avons rencontré une responsable le 10 mai à ce sujet. Elle a présenté des documents consultables en mairie. Les points faibles du réseau ont été identifiés et réparés.

Construire à Brebotte. Trois dossiers de nouvelles constructions sont en cours concernant Mme et M. De Olivera, Mme et M. Remi, Mme et M. Sabatier. Cinq parcelles sont « à vendre » dans le village dont une importante en surface. Les branchements privés doivent être surveillés pour ne pas créer de dysfonctionnements dans le réseau communal.



Un exemple récemment constaté d'un raccordement obstruant 50% de la canalisation communale.

Les entreprises à Brebotte

A ce jour 15 entreprises artisanales et/ou commerciales sont présentes à Brebotte. Les trois dernières qui nous ont été signalées sont :

- Une entreprise de transport Duvernois rue de la fontaine
- Mme Scalandre esthéticienne à domicile rue des haies
- Un cabinet d'Ingénierie Mécanique, Monsieur Pesme-Cansar, rue des gouttes.

Le site Internet

Sur le site Internet de la commune « brebotte.fr » de nombreuses informations sont à disposition, comme la liste des artisans/commerçants, les comptes rendus du conseil municipal et par exemple un lien vers la Communauté de Communes Sud Territoire.

Etat Civil : Félicitations aux jeunes mariés,

M et Mme SCALAMANDRE, rue des Haies.



Entretien des chemins ruraux et chemins d'exploitations

Deux semi-remorques de tout-venant seront commandées pour entretenir les chemins. Le travail sera réalisé bénévolement par les exploitants. Des opérations de curage des fossés et d'élagage se poursuivront afin de ne pas laisser les arbres empiéter sur les axes de circulation.

Fleurissement

La commission s'est réunie pour effectuer un bilan de l'année 2015. Le bilan général est bon. A partir d'une projection de photos de chaque lieu fleuri, les plantations 2016 ont été définies. Notre objectif reste « un village propre et agréable aux habitants et aux visiteurs ». Toutes les personnes qui souhaitent nous aider seront les bienvenues, soit sur leurs secteurs, soit pour le fleurissement du village dans son ensemble. Pour 2015, notre commune a reçu le 8ème prix au concours départemental et nous avons reçu une récompense pour le bâtiment du musée. La commission demande que la commune ne soit pas inscrite au concours des villages fleuris en 2016. Les critères demandés ne conviennent à la commission.



Responsable rédaction : Pierre Vallat

Rédaction : Anna Tarquinio Vallat

Site internet : www.brebotte.fr

Optymo : horaires ligne 35 gare TGV / Belfort :

Départ Brebotte Musée de l'Artisanat 06h29 07h44 12h41
Retour Brebotte Musée de l'Artisanat 13h17 17h44 20h18

Conseil municipal du 12 avril 2016

Commune de Brebotte

Liberté, Egalité, Fraternité

Site internet : www.brebotte.fr

Le mot du maire

« Deux années d'actions et d'investissements »

Je souhaite reprendre ici ce que j'ai dit lors des vœux du conseil municipal aux habitants de notre commune. « Tous nos vœux pour vos projets personnels et associatifs ». J'aime ce village et les personnes qui y vivent et qui le rendent dynamique. L'équipe municipale étudie les dossiers, elle prend des décisions et les réalise. Son unique ambition est de servir la commune. Nos décisions sont guidées aussi par le besoin de mettre en sécurité les habitants et les visiteurs de notre commune. Je remercie l'équipe municipale qui m'entoure. Nous travaillons dans l'esprit de la charte à laquelle ont adhéré toutes les personnes présentes autour de la table du conseil, avant d'être élues. Nous avons une boussole, c'est notre plan d'aménagement sur un ou deux mandats. Nous respecterons nos engagements.



Le maire, Pierre VALLAT, lors d'une cérémonie de mariage.

Je remercie les membres des commissions qui travaillent sur les dossiers d'intérêt. Ils ont la capacité à réaliser une véritable synthèse des difficultés à résoudre. Ils proposent des solutions et des actions d'intérêt général. En cette période qui correspond au second anniversaire de notre élection au conseil municipal, je salue ces deux années d'actions et d'investissements de toutes sortes. Un bilan en images est diffusé dans cette revue municipale. Nous devons tenir ce rythme encore quatre ans et rester au service de la population tout en prévoyant l'avenir. Après études et plusieurs propositions de devis, les travaux d'aménagement du secrétariat de mairie sont en cours de réalisation. Un artisan menuisier ébéniste résidant à Brebotte a su répondre aux besoins et souhaits du conseil municipal. Les études pour l'assainissement vont débuter à Brebotte, Froidefontaine et Grosne. Le financement a été voté en communauté de communes en 2015, les travaux pourraient démarrer assez rapidement en 2017 / 2018.

Les études sur le café du canal vont débuter au cours du deuxième semestre 2016. Nous serons attentifs au suivi de ce projet. Les responsables de notre syndicat de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Ecrevisse ont bien défendu les intérêts de nos communes. Le RPI a été préservé.

Pierre VALLAT

Le compte rendu complet de cette réunion du 12 avril 2016 est consultable au panneau d'affichage de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert

le mardi de 15h à 18h30, le jeudi de 9h à 11h et le vendredi de 14h à 17h

Téléphone : 03 84 23 30 61

Les travaux prévus en 2016

Sur préconisations de la commission travaux :

- **Ecoulement des eaux du cotais.** Une étude est en cours afin de limiter à terme le débit d'eau qui descend du Cotais dans le réseau d'eau pluviale au centre du village.

- **Evacuation des eaux de ruissellement, rue de l'église et cour de la mairie.** La commune saisit une opportunité, suite aux travaux réalisés par un particulier côté chemin de l'église. Pour prolonger cette initiative de pose de tuyaux, les élus vont aménager dans ce secteur l'écoulement des eaux (voir photos ci-contre), mettre des tuyaux sur 20 mètres puis creuser un fossé et réaliser une combe. Ce projet tient compte aussi de notre projet : réaliser un chemin direct entre ce lieu et la mairie.

- **Dans la cour de la mairie.** Des aménagements sont nécessaires comme la pose de « sauts de loups » le long du bâtiment (larmiers), la récupération des eaux sur les regards existants, la pose de caniveaux avec grilles. La réalisation et la finition de ces travaux se fera en même temps que la pose d'un revêtement en macadam.

- **Etudes pour l'assainissement.** Elles vont débuter pour Brebotte, Froidefontaine et Grosne et seront menées par les services de la communauté de communes. Les travaux pourraient débuter dès 2017 pour notre commune.

- **Terrassement de la butte de l'ancien tilleul.** Il s'agit d'effectuer un re-profilage du terrain et se servir de la terre pour aménager d'autres espaces dans le village.



La butte de l'ancien tilleul

Mise en place d'un droit de préemption communal

La commission urbanisme a donné son avis sur 7 lieux identifiés. Il n'est d'aucune manière question d'exproprier qui que ce soit, mais plus simplement de faire en sorte que la commune soit informée en cas de vente de parcelle ou de bâtiment susceptibles d'intéresser la commune pour y développer un projet d'intérêt général.

Cadre de vie : information aux propriétaires d'animaux

Nous attirons votre attention sur le fait que l'accès des animaux aux lieux fréquentés par les habitants et notamment par les enfants des écoles (plateau de sport, environs de la salle de restauration scolaire ou s'organisent garderie et jeux) est autorisé à condition que les propriétaires s'assurent que ces endroits restent propres.



Travaux rue de l'église nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales.

Les voies communales à intégrer : Une réflexion est en cours concernant les deux lotissements les plus anciens mais aussi les chemins de l'ancienne association foncière afin de les intégrer officiellement dans les voies publiques.

Nouvelle signalétique pour le lotissement de la fontaine

Les élus vont signaler les numéros des habitations de ce lotissement, grâce à un tout nouveau panneau.

(Voir le modèle ci-contre)

Du n° 12 au n° 30

panneau 450x250 - bords arrondis
ral de fond 1015 - ral de texte 8017
couleurs non contractuelles

Les gros chantiers : place et rue du lotissement du moulin - place de la mairie. Ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions. Les investissements pour ces deux chantiers d'importance pour la commune s'élèvent à 35 000 €. Monsieur le sénateur Cédric PERRIN a annoncé une aide financière de 4 000 €. Trois autres demandes ont été adressées à la Detr, au fond particulier des « amendes de police » et dans le cadre des aides sur des fonds spéciaux. Réalisations prévues à l'automne.



La place du village. Bientôt une rue agréable et fonctionnelle pour les habitants du lotissement

Désignation des membres de la commission « entretien du bâtiment intercommunal église ».

Pierre VALLAT, Roland ROUECHE et Anna VALLAT ont été désignés pour représenter la commune de Brebotte au sein de cette commission qui sera complétée par 3 autres élus de la commune de Bretagne. Une première réunion a eu lieu le 10 mai. Dans un second temps seraient associées des personnes s'intéressant au patrimoine de leur village et celles impliquées dans la vie paroissiale.

12 mois de travaux au service des Brebottais

L'équipe municipale est heureuse de vous présenter en images les principaux travaux réalisés dans notre commune de Brebotte entre avril 2015 et avril 2016. Le logo 😊 distingue les travaux qui ont été réalisés à 100% par des bénévoles.

Commence par faire le nécessaire, puis fais ce qu'il est possible de faire et tu réaliseras l'impossible sans t'en apercevoir.

Amélioration de la sécurité et du cadre de vie



Avant : Accès entre place et école



Après : Trottoir sécurisé enfants



Avant : danger pour aller au canal



Après : un chemin piétonnier



Avant : Parking logement devant école



Après : indépendant à l'arrière



Avant : Trottoirs = voie de circulation



Après : Trottoir piétons sécurisé



Avant : Entrée cimetière en graviers



Après : Sol en pavés



Avant : Rue de l'église



Après : fossés rebouchés

Rénovation et mise en valeur de notre patrimoine



Avant : un préau d'école triste



Après : hommage au poilus de 1914



Avant : sous sol mairie humide



Après : assainissement réalisé



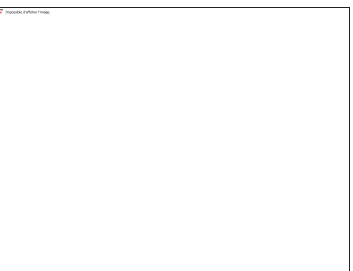
Avant : butte de l'ancien tilleul



Après : Terrassement et visibilité



Avant travaux



Après : salle du conseil avec système audio visuel



Avant : Ecole et monument



Après : Hommage fleuri



Avant : pièce à rénover



Après : un secrétariat de mairie



Avant : Arrière café du canal



Chemin piétonnier CCST



Avant : cuisine logement presbytère



Après : Toilettes dont handicapées



Avant : Massif calvaire



Après : Espace esthétique



Avant : Accès cave mairie



Après : transparent et sécurisé



Avant : sauf riverains



Après : interdit poids lourds



Avant : volets soumis à l'usage du temps



Après : les volets rénovés

Sécurité routière : toujours une priorité

Besoin de compléter les aménagements sécuritaires rue des Haies

Ce sujet avait déjà été abordé en conseil municipal en 2008 : « Les voitures roulent trop vite et sur le trottoir, les croisements sont dangereux ». En 2015 notre équipe a décidé de limiter la vitesse à 30 km/h et supprimé le panneau « sauf riverains » impossible à faire respecter et pénalisant les habitants du village. Sur proposition de la commission « travaux », le conseil municipal a décidé, après échange avec les usagers mais aussi les services de la Direction Départementale des Territoires et la police intercommunale :

- l'implantation de barrières afin d'éviter que les véhicules circulent sur le trottoir. Le cheminement des piétons et randonneurs sera sécurisé, ainsi que les sorties de cours des riverains.
- Ce dispositif a été complété par la matérialisation de places de parking moitié-chaussée/moitié-trottoir. Des aménagements efficaces, dans de nombreuses communes où ils ont été mis en place, ont séduit et convaincu les élus.
- Enfin les accotements ont été consolidés coté « paire » pour éviter la formation de nids de poules.



A gauche : la rue des haies équipée de barrières évitant aux véhicules de circuler sur les trottoirs.



A droite : quilles provisoires dans le cadre d'une période d'essai.

Du nouveau au carrefour de la rue de l'écrevisse et de la rue des haies.

Ce carrefour est par lui-même particulièrement dangereux. Le manque de visibilité aggrave cette situation pour plusieurs sorties de cours qui débouchent sur la route départementale. Afin de protéger les riverains « anciens et nouveaux » du risque d'accident, la commission « travaux » a proposé au conseil de prendre des mesures qui limitent la vitesse. Elle a proposé au conseil municipal de mettre en place des stops avant et après le croisement de la rue des haies. Cette décision évite une autre solution de type « dos d'âne » plus contraignante pour les automobilistes et les riverains. Ce projet sera prochainement réalisé en coopération avec les services de la voirie départementale. Une aide financière a été sollicitée pour réaliser cette importante opération de sécurité.



Sécurité routière toujours

Un courrier de notre municipalité a été adressé au responsable du service des routes du département du territoire de Belfort afin de demander des travaux de sécurisation concernant les accotements dangereux entre Grosne et Brebotte. Il convient d'éviter qu'un jour une voiture ou un bus s'écrase en contrebas.

Le repas annuel « des Sages »

Le repas rencontre auquel sont invités les personnes de 65 ans et plus s'est déroulé le dimanche 17 janvier 2016. Il a regroupé 36 personnes (dont 8 élus et membres de commission). Merci aux membres du CCAS qui se sont investis dans cette organisation qui fut parfaite et très appréciée des participants.

Le maire, avec les élus et membres des commissions accueillent les participants.



Au sujet des indemnités maire/adjoints

Le maire et ses adjoints ont pris l'engagement en début de mandat de ne pas prendre d'indemnités et de remplir leurs fonctions bénévolement. Ceci traduisait une volonté, celle de consacrer en conséquence la somme correspondante de l'ordre de 8 000 €, à des investissements utiles pour la commune. A cette somme peut être ajoutée tout le travail réalisé bénévolement par les élus et membres de commissions qui peut être estimé à 10 000 € par an.

Ces éléments expliquent les possibilités de notre commune à investir sans constituer un endettement supplémentaire. Ils l'avaient promis et ils le réalisent. Cet état d'esprit est celui de l'ensemble du conseil municipal actif.

Cependant la loi applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 contrarie cette volonté de bénévolat.

Loi de finances et directives des services préfectoraux

La loi de finances 2016 veut rendre obligatoire le paiement d'indemnités à taux plein au maire à partir de 2016. Le maire de votre commune a saisi les parlementaires de ce sujet à un moment où l'état diminue ses dotations aux communes. Les parlementaires attendent une réponse officielle à ce sujet. En cas de réponse négative et d'obligation d'indemnisation, le maire de Brebotte lèvera cette contrainte et s'engagera à reverser les indemnités à la commune sous forme de don.

Le syndicat de gestion du R. P. I. de la vallée de l'écrevisse n'a pas été dissous.

Les responsables du syndicat, les cinq maires de nos communes, le président de la Communauté de Communes du Sud Territoire et les parlementaires ont tous pris position pour un refus de dissolution de notre R P I.

La commission départementale a demandé suite à ces interventions le maintien du syndicat. Cette décision a été acceptée par Monsieur le préfet. Un bel exemple qui prouve simplement qu'il faut, dans ce monde, savoir se défendre.



Les écoliers en 1989, ont planté symboliquement l'arbre de la liberté à l'arrière du musée de Brebotte, un tilleul qui a bien grandi, à l'image de son RPI.

Le café du canal : second pôle touristique de la CCST

La vente à la Communauté de Communes du Sud Territoire de la parcelle de 38,90 ares et du bâtiment du café du canal a été validée par les élus de la CCST et de la commune de Brebotte. Le prix de rachat est celui auquel la commune avait elle-même acheté le terrain et le café à la famille CHEVALIER en 2013, soit 100 000 €. La valeur estimée par les Domaines était à l'époque de 120 000 Euros avec une marge de 15%. Les études de réhabilitation du café débiteront au cours du deuxième semestre 2016.

Après les maisons sur l'eau et dans les arbres de l'étang VERCHAT de Joncherey, le projet de Brebotte représente le second axe de développement touristique du Sud Territoire de Belfort. Une chance pour Brebotte et pour l'emploi.



La table d'orientation au pont du canal

Les finances de la commune et ses investissements

Le bilan de l'année 2015

Fonctionnement : Recettes de 291 811 € / Dépenses de 167 532 € soit un solde positif de 124 279 €
Investissements : Recettes de 114 403 € / Dépenses de 176 473 € soit un solde négatif de 62 070 € financé par le solde positif du budget de fonctionnement.

A noter que l'excédent global de clôture de la comptabilité 2015 est de 64 328 €. Ce solde est important car il permettra à la commune de réaliser de nouveaux travaux en 2016.

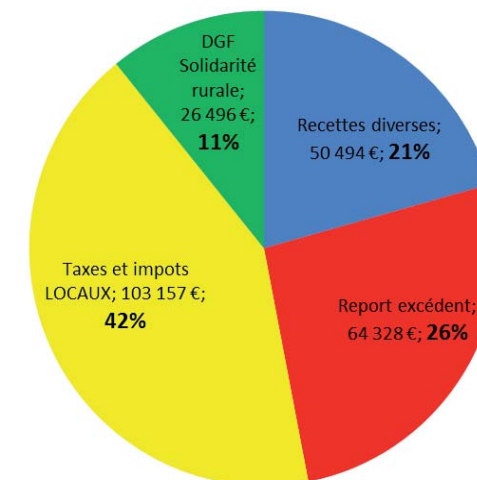
Pour cette nouvelle année 2016

Les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés et s'élèvent à 9,43% pour la taxe d'habitation, 10,32 % pour le foncier bâti et 34,32 % pour le foncier non bâti. Le département a ajouté 3% sur le foncier bâti. La CAB a ajouté 6% aux déchets ménagers et le Sertrid a ajouté 7% sur l'incinération mais la CCST a décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur la taxe des déchets ménagers.

Budget investissement 2016 : 300 201 €

Budget fonctionnement 2016 : 244 475 € (Voir graphique ci-dessous)

RECETTES



DEPENSES

